

CIRCULAIRE

du

Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant la surveillance par l'office de l'émigration de l'embauchage et de l'émigration de personnes à l'étranger.

(Du 17 mai 1918.)

Fidèles et chers confédérés,

Depuis longtemps déjà, mais particulièrement depuis le début de la guerre, il est arrivé fréquemment que des personnes appartenant à diverses professions ont été embauchées ouvertement ou clandestinement pour l'étranger et que beaucoup d'entre elles s'y sont vues grandement trompées dans leur attente. Nous avons donc décidé aujourd'hui de charger l'office de l'émigration de vouer son attention à cet embauchage, ainsi qu'à l'émigration à l'étranger, de fournir, sur demande, à ceux qui ont l'intention d'émigrer des éclaircissements sur leur projet, de les renseigner sur la conclusion de contrats et les conditions de vie du lieu où ils comptent se rendre, ainsi que de se mettre en relations avec les autorités cantonales et locales compétentes pour remédier aux abus qui pourront se produire. Nous vous prions en conséquence d'informer sans retard l'office de l'émigration des cas d'embauchage et d'émigration qui parviendront à votre connaissance et de prendre de votre côté, le cas échéant, les mesures que vous jugerez convenables pour prévenir l'émigration non spontanée, mais provoquée par des moyens artificiels.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le président de la Confédération,
CALONDER.

Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.

**CIRCULAIRE du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant la
surveillance par l'office de l'émigration de l'embauchage et de l'émigration de personnes à
l'étranger. (Du 17 mai 1918.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.05.1918
Date	
Data	
Seite	55-55
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 652

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.